

À inclure dans toutes les traductions : Il s'agit d'une traduction de la version anglaise originale du manuel du EFESC et de ses annexes. Cette version traduite est subordonnée à la version anglaise originale.

Lignes directrices sur l'abattage assisté par câble (CAF)

ECS3 : "un système de treuil sûr doit être installé".

"Le treuil doit être adapté à la taille de l'arbre. Tous les composants, y compris les points d'ancrage, doivent être adaptés à leur fonction et compatibles avec le système utilisé."

- Le treuil peut être manipulé à la main ou à l'aide d'une machine et doit être inspecté selon le cas.
- Tous les câbles, manilles, élingues, poulies et autres dispositifs d'attache éventuels doivent être en bon état et utilisés conformément aux instructions du fabricant.
- Tenez compte de l'augmentation de la force (double force) en cas de travail avec poulie !

1. Zones de sécurité et de risque pour l'abattage assisté par câble (CAF)

Définitions générales

Personnes autorisées :

Seuls l'abatteur, les collègues, le formateur et les stagiaires qui participent aux activités (et en sont conscients) peuvent être considérés comme des personnes autorisées sur le site.

Personnes non autorisées :

Toutes les autres personnes (par exemple les randonneurs, les cyclistes, les touristes, les habitants...).

Zone de sécurité :

Les personnes non autorisées et/ou les machines qui ne sont pas nécessaires au travail ne peuvent pas se trouver à moins de deux longueurs d'arbre autour de l'arbre à abattre pendant les opérations d'abattage et de traction.

Zone de risque/danger :

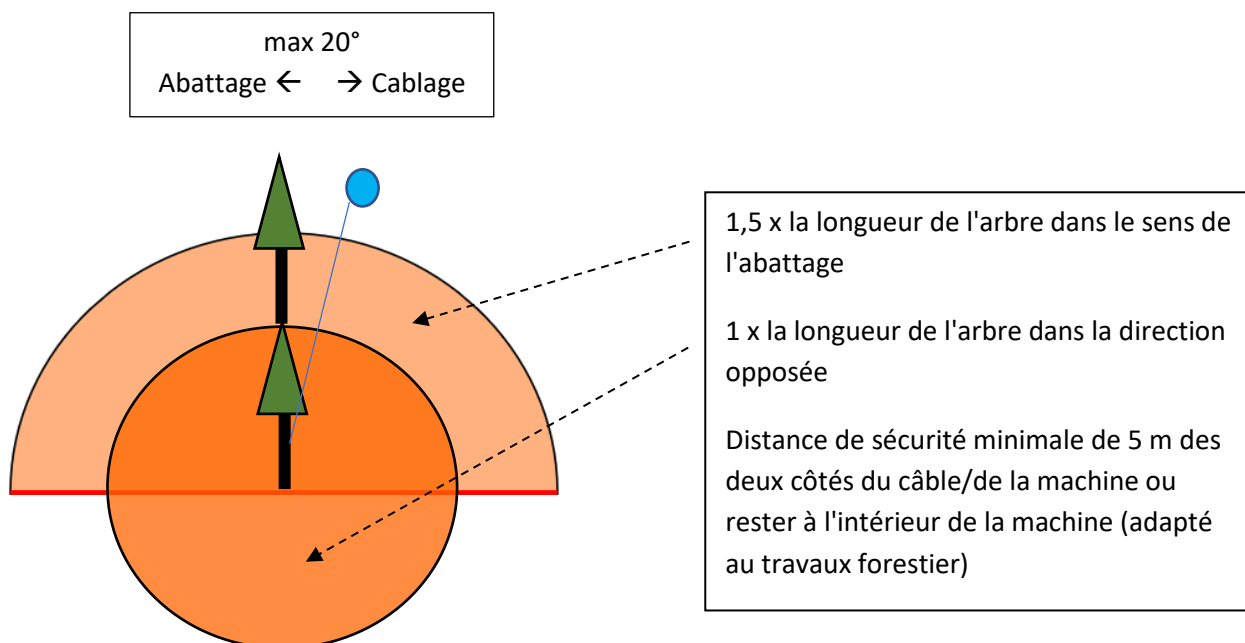
Il s'agit de la zone où, pendant les opérations d'abattage, des arbres (par effet domino) peuvent tomber, des parties d'arbres (cassées) ou des composants du système de treuil peuvent tomber en panne et être projetés ou endommagés.

Personnes et/ou machines sont interdites dans ce rayon (pour les exceptions, voir le point 3.b ci-dessous).

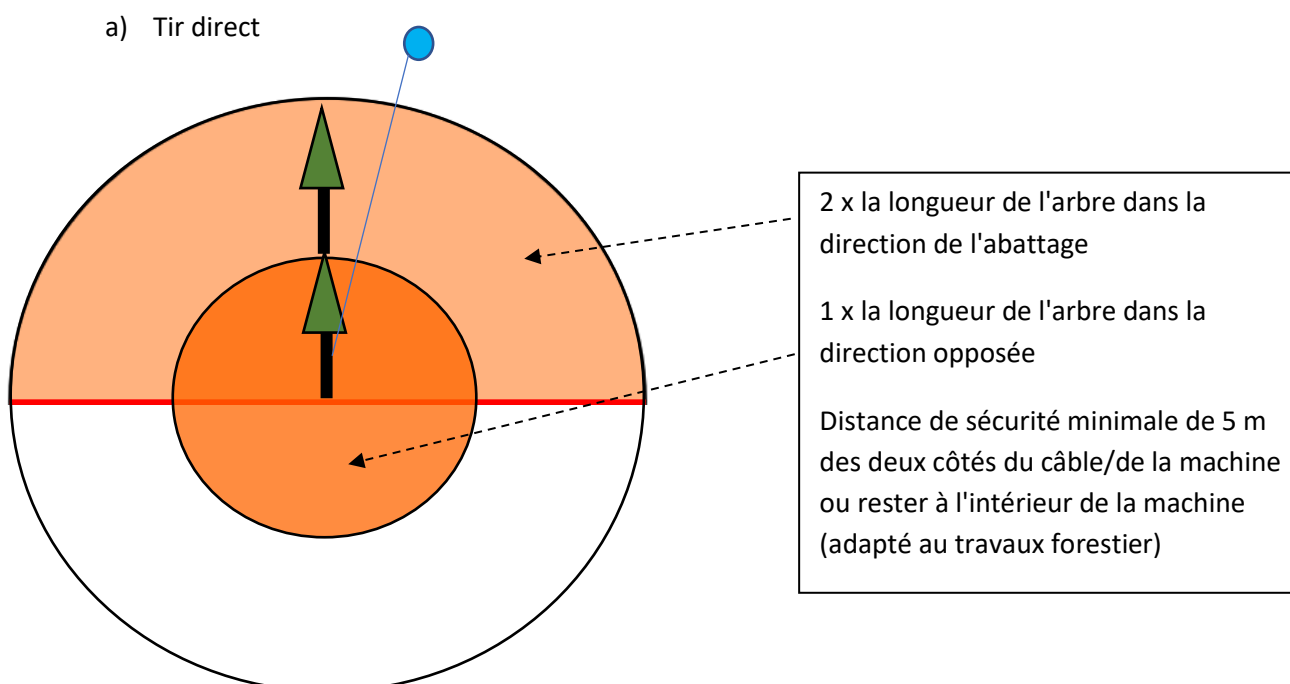
2. Procédure standard sur les risques et les zones de danger pour le treuil et son opérateur

● = position du treuil

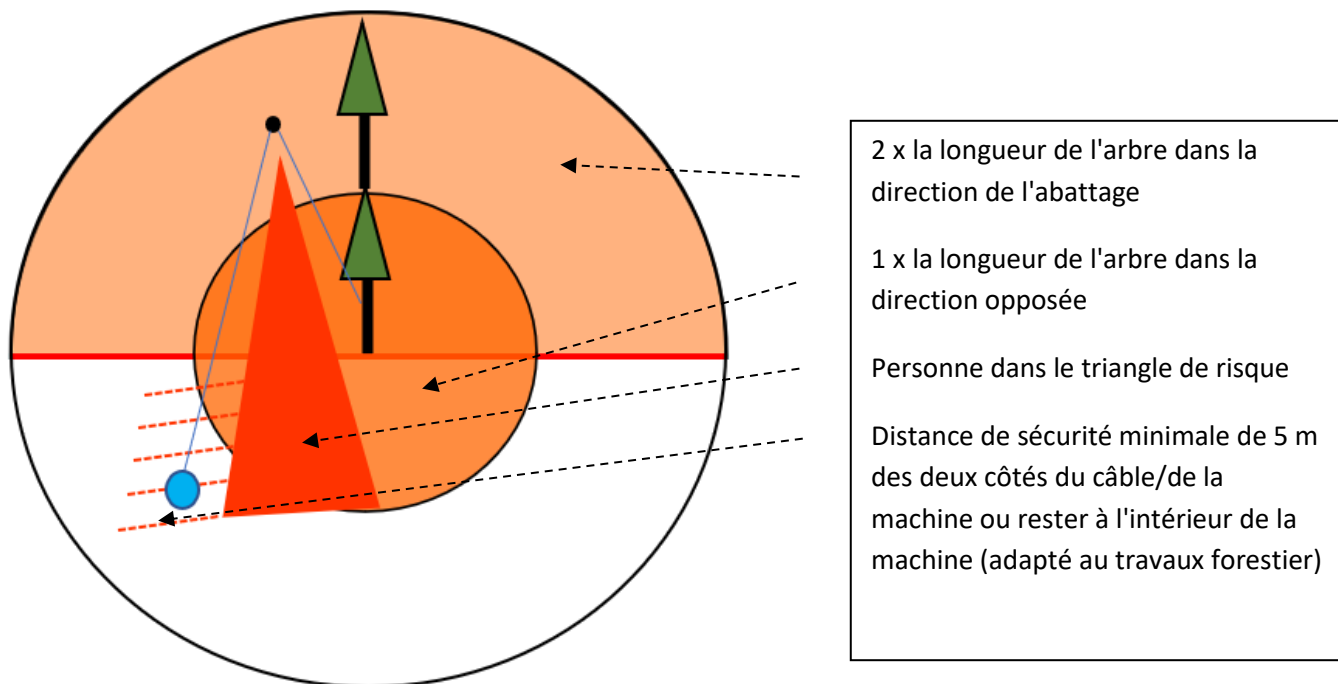
- Dans le cas d'un seul arbre:



- Pour les forêts et zones boisées :



b) Cablage indirect



3. Remarques importantes

- Il incombe à la personne qui abat les arbres d'organiser un environnement de travail aussi sûr que possible. D'autres personnes peuvent certainement superviser lorsque la visibilité est mauvaise. Dans ce cas, une communication efficace est cruciale.
- Il n'est pas réaliste pour l'abatteur de quitter la zone dangereuse d'une longueur d'arbre à chaque fois : Le fait de quitter la zone de chute de branches la plus dangereuse de 8 m, avant le début du cablage, est suffisant lors de l'abattage d'arbres en état normal. Utilisé la technique d'abattage avec bande de sécurité pour minimiser les risques. Si les arbres présentent des risques supplémentaires (par exemple, branches mortes, mourantes, pendantes, etc.), une évaluation supplémentaire des risques et des mesures complémentaires doivent être prises.
- Le treuilliste doit toujours disposer d'une voie d'évacuation efficace.
- Pour l'utilisation d'un treuil manuel : position sûre à côté du treuil et protection de la tête/du visage.
- Si les conditions du terrain (pentes, routes, bâtiments, rivières, etc.) ne permettent pas de suivre la procédure standard relative aux distances de sécurité, il convient de procéder à une planification a priori et à une évaluation des risques plus élevées (équipement, machines, techniques, procédures).